

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Bors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Souscription pour les Inondés.

AVIS.

Nos bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir pour recevoir les souscriptions en faveur des inondés.

Lyon, 27 novembre 1840.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Depuis l'action qui eut lieu le 10 octobre, dans les environs de Beyrouth, entre les troupes alliées et celles d'Ibrahim-Pacha, les affaires ont pris une tournure très-favorable aux puissances coalisées. On croyait généralement que les opérations de la campagne étaient terminées, qu'elles ne recommenceraient qu'au printemps prochain, et que l'on allait donner une nouvelle destination aux divers bâtiments de guerre des escadres combinées, afin d'assurer les communications entre les points de la côte occupés par les alliés et de les protéger au besoin. Marmorissa avait été désigné pour le quartier d'hiver du restant des escadres.

Mais, vers la fin d'octobre, arriva à Beyrouth un paquebot turc avec quelques centaines de soldats, annonçant l'envoi de divers transports chargés de troupes, en tout 2,000 hommes. Cette circonstance fit changer les dispositions ; ce fut alors que, contrairement à l'opinion du général Smith, commandant les troupes de terre, il fut décidé qu'on attaquerait Saint-Jean-d'Acre avant que le mauvais temps qui se faisait déjà sentir n'empêchât les alliés de s'emparer de tous les points de la côte.

En recevant communication de cette décision, les chefs se mirent aussitôt en mesure ; il fut délibéré en conseil que le siège de Saint-Jean-d'Acre aurait lieu sans délai. En effet, le 31 octobre, on distribua les instructions, le plan de campagne, et l'ordre de départ fut donné. On fixait l'heure à laquelle les bâtiments devaient mettre à la voile ; mais, comme en ce moment il y avait un calme plat, on fit partir seulement les bateaux à vapeur. Les vaisseaux appareillèrent vers les dix heures du soir, poussés par une faible brise. Chaque bâtiment avait à bord 250 Turcs.

Les bateaux à vapeur se dirigèrent vers Acre, mais lentement, afin de n'arriver que le lendemain matin. Le *Stromboli* et le *Vésuve* s'arrêtèrent à Seyde et à Tyr pour remettre des ordres aux commandants de ces places. La frégate *Pique* était devant Acre lorsque le *Gorgon* y arriva ; le commandant de ce paquebot se rendit à bord pour remettre au capitaine Boner les instructions dont il était porteur. Les commandants des autres paquebots se rendirent à bord de la frégate pour arrêter les dispositions à faire ; dès qu'ils furent rentrés, chacun prit la position qui lui avait été assignée pour le bombardement de la place. La *Pique* resta à l'ancre à une certaine distance, le *Phénix* commença le feu pour essayer son pointage ; mais à peine quelques coups de canon avaient été échangés que l'action devint générale, et les paquebots avec leur grosse artillerie soutinrent un feu très-vif et lancèrent des boulets et des bombes sur la ville pendant trois heures consécutives. Dans le principe, les boulets de l'ennemi tombaient assez près des vapeurs dans toutes les directions, mais sans leur causer aucune avarie, quoique les canons de la forteresse fussent assez bien dirigés. Vers midi, les quatre paquebots lancèrent quelques bombes qui parurent avoir produit un triste effet dans la ville.

Le lendemain, 2 novembre, les vapeurs soutinrent encore pendant quelques heures un feu très-vif. L'escadre se montra vers les deux heures après midi ; le capitaine Boner passa à bord du *hénix* pour aller rejoindre l'amiral, avec lequel il eut un entretien pendant que les bâtiments jetaient l'ancre à une certaine distance du fort, où ils devaient passer la nuit.

Le 3, de bonne heure, on fit tous les préparatifs pour une attaque générale. Les bateaux à vapeur furent placés en avant et l'escadre dans

l'ordre indiqué dans le plan arrêté à Beyrouth ; mais le vent du sud qui soufflait manqua tout-à-coup, et les vaisseaux furent encore retenus au large. Dans cet intervalle, les paquebots prirent leurs positions devant la forteresse et ouvrirent un feu de boulets et de bombes auquel l'ennemi ne répondait pas. Il y avait peu de monde sur les batteries.

On a observé que jusqu'alors les Egyptiens n'avaient pas arboré leur bannière sur les murs de la ville. Sur un plateau, dans la direction du nord, on apercevait un camp d'une centaine d'hommes à cheval avec dix pièces d'artillerie de campagne.

Les mouvements des troupes alliées à terre consistaient seulement dans l'envoi d'un corps de 2,000 hommes qui de Beyrouth était venu camper au cap Blanc, à quelques milles de Saint-Jean-d'Acre, d'où il observait les opérations de l'escadre. Il était prêt à se porter immédiatement partout où sa présence pouvait être nécessaire.

A une heure après midi, la brise devint un peu plus forte, et l'amiral anglais, qui était passé à bord du *Phénix*, donna l'ordre au commodore Napier d'attaquer la forteresse et de faire le signal à l'escadre de s'avancer. On a remarqué dans cette circonstance qu'il est très-avantageux que le commandant d'une flotte se tienne à bord d'un bateau à vapeur, parce qu'il peut mieux donner ses ordres que s'il était à bord d'un vaisseau.

Voici quel était l'ordre de bataille :

Au nord-ouest, quatre vaisseaux anglais, une frégate, et derrière cette ligne un vaisseau pour fournir, au besoin, des renforts sur un point donné ; au sud, le vaisseau turc, deux vaisseaux anglais, trois frégates anglaises et deux autrichiennes, deux corvettes et un brick.

L'escadre conservait un ordre parfait sous le feu bien nourri de la place et ne découvrait que ses canons de la proue. La frégate *Castor* a jeté l'ancre la première et a commencé à canonner de flanc ; elle a tiré avec une grande précision, et son feu était redoutable et incessant. Tous les autres bâtiments ont imité son exemple, à mesure qu'ils prenaient position sous la forteresse ; il régnait sur tous les vaisseaux un ordre parfait, malgré le feu très-vif de l'ennemi. C'est alors que la garnison a arboré ses bannières.

Lorsque tous les bâtiments furent à l'ancre, leur feu était vraiment épouvantable ; les boulets et les bombes pleuvaient sur la ville, et ce feu dura avec la même véhémence jusqu'à quatre heures et demie. En ce moment toute la partie méridionale de Saint-Jean-d'Acre sauta en l'air et ses débris couvrirent toute la forteresse. C'était l'explosion d'un grand magasin à poudre auquel avait sans doute mis le feu une des bombes lancées par les bateaux à vapeur. Cette trombe de débris, quoique éloignée des bâtiments de guerre mouillés au sud, les couvrit au point qu'il fut impossible de voir à dix pas devant soi. Malgré cet horrible événement, le feu de la forteresse continua d'être bien nourri quelque temps encore, mais bientôt les canons commencèrent à se taire l'un après l'autre, et vers les cinq heures le feu de la place avait entièrement cessé dans la partie sud. Le signal fut fait à l'escadre de suspendre la canonnade. Les bâtiments qui se trouvaient au nord ne pouvaient apercevoir ce signal, car ils étaient entourés d'une épaisse fumée, et l'amiral se rendit en personne à bord du *Revenge* qui faisait encore feu contre la seule pièce de canon qui s'obstinait à tirer. Ce vaisseau, une heure après le commencement de l'action, avait reçu l'ordre de diriger ses batteries contre une forteresse placée à l'ouest. Alors les vaisseaux levèrent l'ancre et furent mouiller un peu plus au large pour y passer la nuit ; le feu était éteint de part et d'autre.

Vérification faite des pertes que chaque bâtiment a éprouvées, il s'est trouvé que le nombre des morts ne s'élevait en totalité qu'à 18, et celui des blessés à 45 (d'autres disent 23 morts et 50 blessés). Le lieutenant Lemesurier est au nombre des premiers ; il avait été récemment promu à ce grade.

Tout s'est passé paisiblement jusqu'à deux heures du matin ; mais en ce moment l'amiral turc, qui avait son vaisseau le plus près du rivage, fut informé que les habitants de la ville étaient maltraités et leurs propriétés saccagées. L'amiral Walker se rendit à terre pour s'assurer de l'état réel des choses, et il en fit immédiatement son rapport au commandant en chef. L'ordre fut aussitôt donné de dé-

barquer les troupes qui étaient à bord, et celles-ci s'enparèrent de la place après une faible opposition de la part de quelques troupes égyptiennes qui n'avaient pas encore quitté la ville. Les pavillons turc, anglais et autrichien furent plantés à terre le 4 à six heures du matin, et à huit heures toutes les troupes étaient débarquées, quoique les vaisseaux fussent mouillés assez loin. Aussitôt que les alliés eurent occupé tous les points, on fit une inspection générale de la place, et l'on fut témoin de scènes si horribles que la plume se refuse à les retracer. On voyait des morts et des mourants à chaque pas, surtout à l'endroit où l'explosion avait eu lieu ; il y avait là une masse énorme de cadavres. D'après les informations les plus authentiques, il paraît qu'il n'y a pas eu moins de 1,500 hommes sous les ruines faites par l'explosion, et un grand nombre de chameaux, de chevaux, etc. Les maisons ont été criblées de boulets. L'hôpital présentait un tableau horrible à voir : il était rempli de blessés, de moribonds et de cadavres confondus pêle-mêle et abandonnés à leur triste sort ; l'édifice était en grande partie détruit, et un grand nombre de malades qui n'étaient pas en état de fuir ont été ensevelis sous les ruines, dans leurs propres lits.

Les approvisionnements en vivres, armes et munitions trouvés dans la place sont très-considérables : il y avait 121 canons montés, 42 démontés et 20 mortiers. Dans les magasins, on a trouvé 97 pièces de campagne en bronze, plusieurs mortiers, et une masse énorme de boulets et de bombes.

Au commencement de l'attaque, la garnison se composait de 5 à 6,000 hommes, dont 2,000 environ ont été tués par l'explosion de la poudrière et par le feu des bâtiments ; 3,000 ont été faits prisonniers. Le reste, composé de cavalerie, a pris la fuite.

Saint-Jean-d'Acre a donc été pris après un bombardement de quelques heures : c'est merveilleux, surtout quand on considère la force réelle de la place dont les alliés se sont emparés ; mais, comme l'ont dit les gens de la garnison, le feu d'une escadre est terrible : toute résistance était impossible, on ne pouvait même se tenir aux pièces. La différence entre les pertes des deux côtés s'explique par ce fait que quand les vaisseaux se furent rapprochés, les canons de la place continuèrent à lancer leurs boulets dans la position qu'ils occupaient précédemment. Les bâtiments portaient 968 pièces en batterie.

ALEXANDRIE, le 6 novembre. — On annonce qu'Ibrahim-Pacha a concentré toutes ses troupes dans les environs de Zaklé et que le général Smith marche contre lui. Ibrahim a environ 15,000 hommes, et le vice-roi vient de lui envoyer du Caire six régiments du corps d'armée de l'Hedjas, quatre d'infanterie et deux de cavalerie, plus deux mille irréguliers ; mais il est à craindre qu'ils arrivent trop tard. Ici, tout est tranquille, malgré l'état actuel des choses. Le commerce souffre et les affaires sont totalement suspendues.

Boghoss-Bey, premier ministre du pacha, a écrit à M. Briggs la lettre suivante qui prouve de nouveau combien le vice-roi se montre dans toutes les occasions grand et généreux.

« Alexandrie, le 25 novembre 1840.

» Monsieur,

» S. A. le vice-roi, auquel j'ai soumis votre lettre d'hier, a vu avec plaisir que vous aviez été chargé d'expédier la valise de l'Inde en l'absence des capitaines Lyons et Johnson. Comme S. A. a toujours voulu accorder à cette valise toutes les facilités qui lui ont été demandées, elle a ordonné qu'un *cawas* de son divan fût mis à votre disposition pour l'escorte nécessaire à M. Hill, que vous avez dit être celui qui doit venir de Suez ici. Ce *cawas* est porteur de la présente et restera sous votre direction tout le temps que vous jugerez à propos de le retenir.

» J'ai l'honneur, etc.

BOGHOS-YOUSSEUF.

Il est à remarquer qu'au moment où le pacha faisait cette gracieuseté aux Anglais, ceux-ci détruisaient Saint-Jean-d'Acre. Cet événement n'était pas encore connu à Alexandrie le 6.

P. S. — Les nouvelles qui viennent d'arriver de Syrie par terre portent que les deux Libans sont dans une anarchie complète. Les montagnards voient leurs villages détruits par les troupes égyptiennes, et ils ne peuvent obtenir des Anglais ni un corps régulier ni des

propre péril, glaçait son corps et la livrait sans défense aux étreintes du désespoir.

— Anna, voici la nuit ; à quoi penses-tu donc ? Allume la veilleuse.

La jeune fille exécuta machinalement l'ordre de sa mère ; mais dans le verre restait à peine assez d'huile pour la consommation de quelques heures. Allons, se dit la pauvre enfant, j'en trouverai peut-être dans la chambre de notre voisine Gertrude ; elle a bien fait de me laisser sa clé.

— Gertrude ne revient pas ; ma fille, va donc la chercher.

Anna se pressa de sortir ; mais bientôt elle revint, saisie d'angoisses.

— Notre voisine n'est pas chez elle, dit-elle à sa mère.

Puis elle se répéta tout bas : Plus d'huile ! plus d'huile ! Qu'allons-nous devenir ?

— J'ai la bouche bien sèche, Anna ; prépare-moi donc un morceau d'orange.

— Il ne nous en reste plus, ma mère.

— Eh bien ! dit la malade avec un accent de mauvaise humeur, achètes-en.

— Ma mère, je ne le puis.

— Tu ne le peux pas ? tu ne le peux pas ? Dis plutôt que tu ne le veux pas ! Voyez ce que sont les enfants : après qu'on a fait tout pour eux, il arrive un moment où ils vous refusent tout. Ingrats !... Reste là, assise ; je saurai bien me passer de tes services.

Une heure après, même question ; même aveu d'impuissance ; mêmes reproches amers, même colère.

— Anna, je ne sais pas quelle horrible faiblesse vient se saisir de moi... Une sueur froide couvre tous mes membres.

— Vraiment ! ma mère ? Que puis-je faire ? dites, que voulez-vous de moi ?

— Va me chercher un docteur.

— Ma mère !...

— Eh bien ! qu'as-tu donc à attendre ainsi ? Tu ne peux pas y aller, n'est-ce pas ? tu veux voir ta mère souffrir et mourir sans as-

Un Drame au deuxième étage.

(Episode de l'inondation.)

— La Saône monte... elle monte toujours.
— Voici bien long-temps déjà que vous restez ainsi, appuyée contre cette fenêtre, à suivre du regard les progrès de l'eau. Cependant, Anna, le moment est venu de prendre une ferme détermination. Aujourd'hui, un pont jeté dans l'allée de notre maison nous offre encore une issue, difficile, il est vrai, mais du moins praticable ; demain très-probablement cette dernière voie de salut nous sera fermée. Voulez-vous laisser périr ici votre mère sans secours, et ne vaut-il pas bien mieux la faire transporter hors de cette demeure ? Des *modères* charitables se trouveront, qui voudront bien la venir chercher et la conduire hors de l'eau, sans salaire. Qu'attendez-vous encore ?

Ces paroles étaient échangées à voix basse entre deux femmes d'âges bien différents, mais qui semblaient être unies par une longue communauté de misère. L'appartement dans lequel on les voyait placées était situé au deuxième étage de la partie retirée d'une de ces maisons hautes et populeuses qui garnissent les quartiers bas de Lyon ; il se trouvait éclairé par une seule fenêtre prenant jour sur la cour, et dans le fond de cette pièce dégarnie s'enlevait un lit où gisait une malheureuse.

— Vous me parlez de fuir, répondait la jeune fille ; mais ignorez-vous donc quelle haine de l'eau retient ma mère ? Son affection pour moi n'a fait qu'accroître ses terreurs, et si elle connaissait l'état de notre pauvre Lyon, sans doute elle serait déjà morte.

— Je vous le répète, il n'y a pourtant pas un instant à perdre. Voyez comme la Saône a envahi notre cour ; déjà tous les habitants ont fui ; la maison est fouillée dans sa base. A toute force, il nous faut décider votre mère.

— Essayez donc !

A ce moment, les deux femmes s'avancèrent lentement vers la

couche de la malade, et, comme les minutes étaient comptées, elles abordèrent ainsi brusquement le sujet de leur tentative :

— Ma pauvre amie, dit la vieille femme, votre indisposition n'est pas aussi grave qu'elle vous le semble. Courage ! peut-être quelques distractions extérieures calmeraient votre imagination trop facilement frappée ; qui sait si les balancements d'un char ou si les oscillations d'une barque n'endormiraient point l'agitation de vos sens ? Organisons une promenade sur l'eau.

— Sur l'eau !... répondit la malade en redressant son corps ; vous êtes folle ! et voulez-vous si tôt vous débarrasser de moi ?

— Ma mère, dit la jeune fille, votre crainte n'est pas raisonnée.

— Tais-toi, Anna, tais-toi ; tu ne sais pas ce que tu dis, et tu ne connais pas l'eau. Ah ! ton père était un marinier courageux et habile ; pourtant, sous mes yeux, j'ai vu la Saône l'engloutir et le tordre. L'eau a tué ton père ; je te le dis, c'est elle aussi qui tuera ta mère.

— Et s'il n'y avait cependant qu'une traversée en bateau qui pût nous sauver ?

— Je me laisserais mourir ; je n'irai pas au devant de l'eau, j'attendrai qu'elle vienne me chercher.

La vieille femme embrassa la malade, puis, attirant à elle la jeune fille, elle lui dit :

— Je pars ; prenez la clé de ma chambre ; si vous en avez besoin, vous y trouverez un peu de pain qui me reste. Adieu ! le Seigneur vous prendra sans doute toutes deux en pitié !

Laissée seule à elle-même, Anna se prit à pleurer et à prier ce Dieu qui, lui aussi, semblait l'abandonner. Quelquefois elle venait s'agenouiller au pied du lit de sa mère, et là, cachant sa tête dans ses mains, elle demandait au ciel pardon des fautes qu'elle n'avait pas commises ; puis, se relevant tout-à-coup, elle courait appliquer ses yeux contre les vitres de la fenêtre ; mais la Saône gagnait toujours en élévation et la nuit venait, et le silence général n'était plus troublé que par les torrents de la pluie venant fouetter les murs de la maison. Voilà pourquoi la jeune fille tremblait, voilà pourquoi la pensée du danger de sa mère effaçait en elle le sentiment de son

canons pour les défendre, de sorte qu'ils commencent à sentir la faute qu'ils ont commise.

CONSTANTINOPLE.—Le bateau à vapeur *le Crescent* est arrivé le 7, venant de Beyrouth. Ibrahim-Pachase trouvait à Zaklé, situé à 10 lieues de Beyrouth, et les escadres combinées mettaient à la voile pour aller bombarder Saint-Jean-d'Acre. Nous savions que cette forteresse devait être attaquée; un courrier arrivé à l'ambassade anglaise avait été envoyé exprès de Londres pour porter l'ordre d'attaquer Acre, et lord Ponsonby avait de suite expédié un paquebot à l'amiral Stopford avec cet ordre.

Un tatar est venu annoncer qu'Ibrahim avait donné l'ordre à quatre régiments cantonnés à Marasch d'aller le rejoindre à Zaklé, et ce sont ces troupes qui, dans leur marche, ont été attaquées par les montagnards.

On lit dans le Toulonnais :

Le *Malta-Times*, du 15 novembre, confirme les détails que nous avons donnés sur la prise de Saint-Jean-d'Acre. Les bâtiments qui ont bombardé cette ville étaient les vaisseaux *Princesse-Charlotte*, amiral; *Powerfull*, monté par le commodore Napier; *Thunderer*, *Bellerophon*, *Revenge*, *Edimbourg* et *Bembow*; les frégates *Castor*, *Pique*, *Carysford*, *Talbot*; la corvette *Hasard*; le brick *Wasp*, le bateau à vapeur *Gorgon*, *Vesuvius*, *Stromboli* et *Phénix*; les frégates autrichiennes *la Guerrière* et *la Médée*, l'amiral turc et sa corvette.

Le bombardement ne fut pas sérieux le 1^{er} et le 2 novembre, parce que tous les bâtiments n'étaient pas arrivés; le 3, le feu s'engagea sur les deux faces que la ville présente à la mer. Les Egyptiens y répondirent avec autant de courage que d'activité. Le bombardement avait commencé à une heure cinquante minutes; à quatre l'explosion fit cesser le feu des Egyptiens du côté du sud; les batteries de l'ouest continuèrent à tirer; à cinq heures le feu cessa.

A une heure après minuit, l'amiral fut averti par un canot du capitaine du port que les Egyptiens évacuaient la ville, et que si l'on voulait envoyer des troupes à la porte de la Marine, on la trouverait ouverte. Trois cents Turcs et un détachement de soldats de marine autrichiens partirent aussitôt, et la ville fut occupée.

La plupart des canons étaient démontés ou atteints par des projectiles. 15 à 1,700 hommes avaient péri par l'explosion du magasin, et 300 avaient été tués dans les batteries; 3,000 hommes ont été faits prisonniers et 700, qui étaient sortis de la ville, sont venus déposer les armes; le colonel Schaltz, Polonais, qui, sous le nom de Youssef-Aga, dirigeait la défense, a été blessé grièvement au bras et fait prisonnier.

Pendant le bombardement, qui n'a duré que trois heures, le seul vaisseau *Princess-Charlotte* a tiré 4,400 coups.

On lit dans la le National :

Tous les hommes de bon sens ont apprécié de la même manière le traité du 15 juillet. C'est un nouveau droit public qui s'introduit en Europe : à le prendre même à la lettre et sans approfondir les conséquences qu'il renferme, ce traité déclare qu'il est permis à quatre grandes puissances d'intervenir dans les affaires extérieures d'un royaume; qu'elles seules constatent la légitimité ou l'illégitimité des conquêtes; qu'elles ont le droit de prêter leur secours au premier souverain qui les appellera pour l'aider à se débarrasser d'un voisin qui le gêne. En vertu de ce principe, il serait loisible à une coalition de répondre à l'appel de la reine Christine pour la réinstaller par la force dans ses états.

Sans sortir même de l'empire ottoman, nous l'avons dit, et nous ne saurions le répéter trop souvent, le sultan peut demander le secours des coalisés pour rentrer en possession de l'Algérie; il le peut au nom de l'intégrité de ses états; il le peut comme souverain légitime d'un territoire dont l'Europe n'a pas reconnu la conquête. Ce traité proclame donc un droit nouveau, inouï, menaçant, non-seulement contre nos idées, mais contre notre territoire. — Voilà pour le principe.

En fait, il consacre notre isolement, il règle sans nous une question européenne, il crée des influences nouvelles dans la Méditerranée, il attaque enfin ces droits nouveaux de Mehemet-Ali que la chambre et le gouvernement ont solennellement reconnus.

Eh bien! croyez-vous que la chambre va faire entendre une protestation contre ce traité? Va-t-elle dire qu'il blesse notre dignité, qu'il porte atteinte à nos intérêts, qu'il établit un principe funeste et en vertu duquel il n'y a plus ni paix durable, ni sécurité dans les états?

Protester!... que disons-nous? les rédacteurs du projet acceptent le traité. Si l'on a fait des armements, c'est par précaution contre des éventualités. « La France a suivi avec préoccupation toutes les phases de cette grande crise. » On la regarde donc comme finie! Mais cette crise, elle a une cause; qu'en dites-vous? rien. Mais ce traité renferme un principe d'intervention souveraine par quatre puissances; que répondez-vous au principe? pas un mot! Que dis-je? vous déclarez qu'il serait injuste de le contester.

Une nation qui s'isole est une nation perdue. Et si, dans quelque temps, il plaît à l'étranger de serrer plus étroitement la ceinture qu'il fit pour nous en 1815; si, dans son désir d'étouffer enfin ce foyer brû-

lant qui rayonne autour de vous, il vous donne, sous la menace du canon, l'ordre d'imposer silence à la presse, de modérer d'abord, de détruire ensuite les discussions de la tribune; si dans quelque temps, et en vertu du nouveau droit public qui est en faveur d'Henri V, il vous envahit et marche sur la capitale, vous-mêmes, oui, vous, bourgeois égoïstes, inintelligents et plats, vous ferez ce que fit la chambre de 1816; vous déclarerez ce que M. Soult déclarait alors, que toute défense est impossible; vous répéterez le mot de M. Delessert : *Si l'ennemi se présente devant Paris, il faut que Paris capitule*. Alors encore vous direz : « Qu'importe! le territoire est sauf; on ne veut pas partager la France. » M. Villemain ventera de nouveau la magnanimité des alliés qu'il louait, en 1814, de leur patriotisme européen.

Vous vous adresserez tous encore à ce grossier matérialisme qui dévore tout sentiment d'honneur et de dévouement. Vous direz au marchand : Consolerez-vous, l'étranger achète beaucoup et paie bien. Vous insurgerez au besoin vos prétendus amis de l'ordre contre ceux qui voudront encore verser leur sang pour la patrie; vous les appellerez des révolutionnaires et des anarchistes. Votre système d'isolement aura brisé toutes les forces du pays. Dès aujourd'hui donc vous livreriez le territoire, et, ce qu'il y a de plus triste et de plus misérable, vous le livreriez avili.

CONSIDÉRATIONS SUR LES INONDATIONS.

La terrible inondation qui vient d'affliger les vallées du Rhône et de la Saône a jeté dans beaucoup d'esprits le doute, l'incertitude et des craintes sérieuses pour l'avenir, en détruisant les calculs basés sur les plus hautes eaux connues. Après avoir vu les deux fleuves qui baignent Lyon s'élever tour à tour et occasionner de si grands sinistres, on est surtout préoccupé de la pensée des désastres immenses qu'y aurait produits, ou qu'y pourrait produire leur crue simultanée. On se demande si toute la cité ne serait pas couverte d'eau à une grande hauteur, depuis la place des Terreaux, où la colline s'arrête, jusqu'à la Mulatière. On ne peut sans frémir arrêter ses regards sur ce tableau dont nous avons, il y a quelques jours, le spectacle sur quelques points seulement, spectacle qui, pour être partiel, n'en était pas moins affreux.

Sans vouloir atténuer en rien la nécessité de se précautionner contre le retour de malheurs semblables à celui que nous venons d'éprouver, nous pensons cependant devoir rassurer les esprits contre une éventualité que nous ne croyons pas possible, et contre laquelle viendra promptement la rassurer mieux encore un examen attentif de l'ordre providentiel qui préside au régime de nos fleuves.

En calculant la durée des crues, en voyant les fleuves sortir de leurs lits, s'étendre et y rentrer, il est impossible d'admettre que le hasard préside seul au débit de leurs eaux, impossible de ne pas reconnaître que ce débit suit une règle, une loi basée elle-même sur la conformation des bassins où coulent ces fleuves. Par exemple, dans la dernière inondation, au maximum de l'élévation, le Rhône a débité 10,000 mètres cubes d'eau par seconde au-dessous de Lyon; et pourtant, si nous calculons quelle quantité les divers affluents, à leur plus grande crue, pourraient apporter à l'embouchure du Rhône, nous trouvons le chiffre énorme de 50,000 mètres. Ce calcul ne paraîtra pas exagéré si l'on considère que la Durance seule débite, dans son plus grand effet, 6,000 mètres cubes, et le Gardon, qui afflue à peu de distance, 5,000 mètres cubes, de telle sorte que si ces deux affluents débordaient en même temps, ils amèneraient au Rhône une quantité d'eau supérieure à celle qu'il peut débiter en aucun temps. En calculant le maximum des autres affluents de la rive droite jusqu'à Lyon, on trouve qu'ils peuvent en amener 20,000 mètres cubes; ceux de la rive gauche en ont une quantité à peu près égale, le Rhône et la Saône environ 10,000, soit 50,000 mètres cubes pour la totalité, dans les grandes crues. Or, comme il est certain que le Rhône ne peut en débiter et n'en a débité dernièrement que 10,000, il faut bien reconnaître l'ordre qui règle le débit des eaux de cette grande vallée.

Cet équilibre se maintient grâce à des combinaisons qui, n'ayant pas été assez étudiées, sont restées jusqu'à ce jour inaccessibles à l'intelligence humaine, si peu avancée soit dans la science hydrographique, soit dans la science météorologique; mais si de telles combinaisons demeurent encore couvertes d'un voile, leur résultat est trop évident pour qu'on n'y reconnaisse pas un soin providentiel. Ainsi, le maximum d'effet des affluents de la rive droite ne coïncide jamais avec celui des affluents de la rive gauche; et la plus grande élévation des eaux du Rhône ne s'est jamais rencontrée à Lyon

avec celle de la Saône. Il y a plus, le maximum d'effet de deux affluents d'une même rive est réglé de telle manière que les eaux du premier sont écoulées lorsque celles du second arrivent à son embouchure. Par exemple, les eaux du Gardon ont passé en grande partie sous le pont de Beaucaire lorsque s'y présentent celles de l'Ardèche. Comment pourrait-il en être autrement, puisque ces deux affluents pourraient fournir une masse de 10,000 mètres cubes, égale au maximum de débit du pont de Beaucaire?

Nous avons énoncé tout-à-l'heure que la masse d'eau fournie par la rive droite était égale à celle de la rive gauche, 20,000 mètres cubes. Cette assertion semble d'abord contredite par l'inspection d'une carte de France, la surface de la rive droite étant beaucoup moindre que celle de la rive gauche; mais il faut remarquer que les rivières de la rive droite sont bien plus torrentueuses que celles de la rive gauche. Quelle que soit la rapidité des eaux de la Durance, elle le cède à la rapidité des eaux du Gardon; l'impétuosité de l'Ardèche est bien plus grande que celle de l'Isère; aussi l'écoulement des eaux de la rive droite dans le Rhône est-il très-prompt, et la distance des affluents est-elle calculée de manière à ce que les eaux de chacun d'eux arrivent à son embouchure isolément. Les affluents sont aussi plus multipliés sur cette rive où l'on trouve le Gardon, la Cize, l'Ardèche, l'Eyrieux, le Doux, la Rance et le Gier, tous torrents impétueux. L'Isère est navigable, la Durance flottable; le Gardon et l'Ardèche ne sont ni l'un ni l'autre.

Ce que nous venons de dire sur l'écoulement successif des eaux des divers affluents est tellement vrai, l'effet de chacun d'eux est tellement tranché, que les marins de Beaucaire reconnaissent à la couleur des eaux de quel affluent elles viennent, et annoncent qu'elles seront la hauteur et la durée de chaque crue partielle; les marins de Lyon reconnaissent de même dans le Rhône les eaux de l'Ain, dans la Saône celles du Doubs et celles de la haute Saône.

Dans cette succession d'effets des affluents des deux rives et de chacun d'eux en particulier, il faut donc reconnaître un ordre admirable qui rend impossible l'arrivée simultanée de leurs eaux à l'embouchure, simultanément qu'il, dans la dernière crue du Rhône et de la Saône, aurait, si elle eût été possible, amené la submersion complète de Lyon.

Mais l'absence de simultanéité d'effets ne préviendrait pas les immenses désastres que peut toujours faire redouter le grand volume des divers affluents, sans un autre tempérament qui a une grande influence. Nous voulons parler des débordements des rivières qui permettent aux vallées d'emmagasiner une partie des eaux que les cours d'eau ne pourraient débiter, vu l'étroitesse de leur lit. Qui ne comprend en effet que si le Rhône eût été obligé de porter simultanément à la mer les masses d'eau que roulaient ses affluents dans les premiers jours de l'inondation, sa vitesse et son élévation se seraient accrues en raison du temps qu'il mettrait plus tard à débiter les eaux extravasées de leur lit et du sien dans les plaines?

Les effets d'emmagasinage d'eau sont très-sensibles dans les vallées des affluents torrentiels dont le débit est moins considérable parfois à leur embouchure qu'à certain point de leur cours. La Durance, par exemple, débite, au détroit de Mirabeau, mille mètres cubes de plus qu'à son confluent situé à cent kilomètres en aval. Cela se comprend par l'endiguement de la rivière qui est meilleur dans la partie d'amont que dans celle d'aval, en sorte que la crue s'écoule plus vite au détroit qu'au confluent.

Deux grands effets naturels, visibles, nous rassurent donc contre le péril qui semble imminent lorsqu'on sait que le Rhône à son embouchure ne peut débiter que la cinquième partie des eaux qu'il peut recevoir de ses affluents: le manque de simultanéité d'effets et le débordement des rivières.

Le Rhône est moins torrentueux que ses affluents, à l'exception de la Saône qui seule mérite la qualification de *cours lent*. A l'inverse des autres cours qui traversent le reste de la vallée renfermée entre les sommets élevés des Alpes et ceux des Cévennes, elle parcourt un pays de plaine d'une grande étendue; sa rapidité étant de beaucoup moindre que celle d'aucun autre affluent, il s'ensuit que, pour débiter l'immense volume d'eau qu'elle reçoit, ses crues doivent s'élever à une grande hauteur et avoir une longue durée.

La différence de physionomie que présente le Rhône en aval et en amont du confluent de la Saône est due à cette

sistance! Gertrude!... Gertrude!...

— Oh! ne vous fatiguez pas à crier. Gertrude ne saurait vous entendre: elle n'est pas ici.

— Taisez-vous, Mademoiselle; il faut bien que j'appelle une étrangère, puisque je ne peux pas obtenir de secours de ma fille.

Cependant la vieilleuse brailait toujours, mais sa clarté vacillante s'affaiblissait de plus en plus et ne jetait que de rares éclats pour sembler ensuite à chaque instant mourir. Enfin vint le moment où la flamme s'éteignit tout-à-fait, et la jeune fille sentit s'évanouir avec cette dernière lueur tout le reste de son courage.

— A quoi rêves-tu donc? s'écria la vieille femme frémissante de dépit. Plus de lumière! imagine-tu que je veuille ainsi passer toute cette nuit dans les ténèbres?

— La vieilleuse s'est éteinte faute d'huile, et je ne sais comment la ranimer.

— L'huile est-elle donc si rare qu'on ne puisse plus s'en procurer? Hâte-toi de descendre.

— Il m'est impossible d'en acheter.

— Qu'est-ce à dire? eh quoi! pas même une vieilleuse? Anna! Anna! j'irai moi-même et j'appellerai au secours. Je te chasse, va-t-en! car tu médites ici quelque mauvais dessein.

En disant ces choses, la malade en délire s'élançait hors de son lit. — Ah! ma mère! ma pauvre mère! dit la jeune fille tout en larmes et se jetant au devant de la vieille femme, que vous me faites de mal! si vous saviez... mais quand je vous dis que je ne peux pas... que je ne peux pas en acheter!

Lorsqu'elle tient son enfant en ses bras, une mère ne résiste jamais à ses larmes: la malade sentit passer dans son esprit comme une lueur du vrai.

— Pauvre enfant! murmura-t-elle en s'attachant au cou d'Anna, je te fais bien souffrir, pardonne-moi... Pourquoi ne m'avoir pas plutôt tout avoué? Oh! je te comprends bien maintenant: tu n'as plus d'argent; la durée de ma maladie a tout épuisé, et je t'ai forcée depuis bien des semaines à suspendre ton travail pour veiller près de moi. Que je suis malheureuse et cruelle! Anna, pardonne-moi.

Tiens, j'ai une bague encore: c'est celle que m'a donnée ton père, et que je te réservais; puisqu'il le faut, embrassons-la et va la vendre.

— Ce sacrifice n'est pas nécessaire, et je garde encore quelques économies; mais puisqu'il faut tout vous dire, ma mère, nos rues sont désertes, nul maintenant ne peut sortir, tout passage est intercepté.

— Qu'est-ce donc? une nouvelle émeute peut-être?

— Oh! oui, une émeute, et celle-là est terrible, car elle se rit des barricades, des baïonnettes et des forts.

— Dans ce cas, ma fille, attendons que la justice de Dieu ait accompli son œuvre. Si le peuple triomphe, nous n'avons rien à craindre, il nous respectera.

Or, vers le milieu de cette nuit d'alarmes, voici ce qui se passa dans notre ville.

Tant que la Saône avait eu à monter le versant du sol de Lyon qui la regarde, ses eaux, couvrant déjà une moitié de notre ville, étaient restées calmes et en quelque sorte endormies; mais alors qu'ayant atteint la sommité de ce versant, elles rencontrèrent les inclinaisons qui conduisent au Rhône, elles s'y précipitèrent furieuses; le courant s'établit rapide dans toutes nos rues et il s'y fit un épouvantable fracas.

Les deux femmes entendirent au même instant ce rugissement de l'onde: Anna eut devoir étouffer ses terreurs en elle.

— Je ne rêve pas, dit la mère; entends-tu, mon enfant? Des eaux roulent au-dessous de moi. Anna, quel est ce bruit? C'est celui des tempêtes, c'est celui qui signala la mort de ton père. Anna, va voir, ma fille, va voir, j'ai trop peur.

— Votre esprit est frappé, ma mère. Il est vrai que la pluie est bien forte; mais je n'entends que les mugissements du vent et le ruisseau qui roule. Dormez, ma mère, et n'ayez nulle crainte.

La malade se taisait un instant, puis elle reprenait bientôt:

— Anna, je te jure que je ne me fais point d'illusion; j'entends le bruit d'un fleuve. Oh! mon enfant, il est donc bien vrai que je vais périr!

Ainsi s'écoula cette nuit qui semblait ne vouloir pas finir. Aux approches du jour, la jeune fille accablée laissa tomber sa tête sur le bord du lit de sa mère et s'assoupit.

Dès que les premières lueurs dessinèrent les murailles de la chambre, la vieille femme se dit: J'irai m'assurer par moi-même de la vérité ou de la fiction de mon rêve. Anna sommeille; tant mieux! elle voudrait s'opposer à mon projet. Dors, pauvre petite, j'aurai encore assez de force pour me traîner seule jusqu'à la fenêtre.

Ce qu'elle avait dit, elle le fit. Puisant dans le paroxysme de sa fièvre quelque peu d'énergie, la malheureuse se glissa silencieusement hors du lit: elle suivit le long des murs, et vint coller son visage contre les vitres.

Ici, je cesse de raconter, car la parole est impuissante, et c'est au lecteur à sentir.

— C'est la Saône! c'est la Saône! cria d'une voix effrayante la vieille femme.

Et son corps se raidit dans une dernière crise, et la malheureuse, se rejetant en arrière, laissa, dans sa chute, sa tête frapper les dalles.

Anna, réveillée en sursaut, accourut; mais elle n'embrassa qu'une morte.

En ce moment, une voix s'élevait dans la rue, et cette voix disait ces mots que nous autres Lyonnais nous ne pouvons plus oublier:

— Qui s'embarque? qui s'embarque?

Nautonnier, est-ce toi que les dieux anciens ont chargé de leur amener les âmes du monde? Approche et prends cette ombre; elle veut s'embarquer pour l'éternité.

Et vous, Anna, veillez et priez sur ce corps. Avant qu'un prêtre puisse venir vous enlever cette précieuse dépouille, avant que la vieille Gertrude revienne prendre sa part de votre désespoir, vous passerez face à face avec ce cadavre de longs jours sans consolations et de longues nuits dans l'insomnie et dans les ténèbres; mais ayez force et courage, car ces restes inanimés sont ceux de votre mère, et puis les saintes filles ne veillent jamais seules: des anges leurs frères s'agenouillent à leurs côtés.

dernière rivière qui modifie la nature torrentueuse du Rhône et le rend plus propre à la navigation. Sans les crues de la Saône qui viennent en hiver augmenter le volume du Rhône qui a besoin de la fonte des neiges, sans le lac de Genève qui emmagasine en été les crues du haut Rhône, ce fleuve serait souvent impraticable et ne pourrait pas offrir un lit à peu près régulier à la navigation à vapeur.

Les choses ne se sont pas comportées autrement en 1840 qu'à d'autres époques de grandes inondations. Le même ordre providentiel s'est manifesté sur tous les points, et c'est à lui que nous devons de n'avoir pas à déplorer de plus grands désastres. Les crues des affluents de la rive gauche ont été de très-courte durée, les eaux provenant du bas de leurs vallées seulement. A Lyon, comme nous l'avons déjà dit, et ainsi qu'on a pu le remarquer, les crues du Rhône et de la Saône n'ont pas coïncidé; elles n'ont atteint leur maximum qu'à plusieurs jours d'intervalle.

La perturbation apportée au régime de nos fleuves par suite des endiguements et resserrements a dû sur plusieurs points établir une grande différence entre le niveau de 1840 et celui qui a été constaté par les repères de 1711, lequel, nous sommes fondés à le croire, n'a été dépassé cette année que de 0 m. 60 c. Le plancher d'aucun des ponts suspendus situés en aval de Lyon n'a été atteint par les eaux, tant sur la Saône que sur le Rhône.

A Lyon seulement, il y a eu de grands désastres; mais il faut bien reconnaître que le régime de la Saône a été singulièrement modifié depuis 1711. Ainsi la position du pont de la Mulatière a produit dans la Saône un relèvement considérable. Le tablier du pont Seguin, établi aux abords à 1 m. au-dessus du niveau de 1711, a été recouvert de près de 0 m. 80 c., ce qui présente une différence de 1 m. 80 c. Il en a été de même au Pont-de-Pierre et au pont Tilsitt. L'on ne peut expliquer cette élévation que par l'effet des resserrements des ponts Tilsitt, d'Ainay, de la Mulatière, et les endiguements de la rive gauche de la Saône, à partir du quai d'Occident jusqu'à la Mulatière, effet dont on ne s'est peut-être pas assez rendu compte lors de la construction de ces ouvrages. Nous sommes d'autant plus fondés à exprimer cette pensée que les eaux de 1840 n'ont dépassé le niveau de 1711 à Avignon que de 0 m. 60 c.

De tout ce qui précède il ne résulte pas que les malheurs que nous avons vus ne puissent se renouveler, si on ne fait rien pour les prévenir. Nous avons voulu seulement détruire l'erreur qui fait craindre la crue simultanée des fleuves.

Quant aux malheurs indépendants de cette simultanéité, on doit s'efforcer d'en empêcher le retour, et, si l'on ne peut les prévenir qu'en partie, il faut au moins les atténuer par des mesures bien entendues, soit à Lyon, soit sur les rives, en aval et en amont de Lyon. C'est de l'organisation de ces mesures que nous nous occuperons dans un second article.

Chronique Lyonnaise.

Nous recevons d'un de nos abonnés de la Guillotière une lettre dans laquelle se trouvent les passages suivants :

« Je viens de lire un certificat délivré par M. Besson, garde du génie au fort de Villeurbanne, au sieur Monin, ouvrier du génie, qui sollicite auprès de la mairie son admission dans le corps des crocheteurs.

« Il résulte de ce certificat que cinq ouvriers, dont M. Monin fait partie, ont porté des secours dans tous les quartiers des Brotteaux et de la Buire, pendant deux jours et une nuit, avec un zèle et un courage dignes des plus grands éloges. Des radeaux construits à la hâte, au fort, leur ont servi pour leurs excursions, et ils ont eu le bonheur de sauver 45 personnes qui auraient infailliblement péri, car leurs habitations à tous se sont abîmées dans les flots.

« Avant de vous instruire de ces faits, je m'en suis assuré auprès de M. Besson qui les a tous confirmés. »

Notre correspondant pense, — et nous sommes parfaitement de son avis, — que l'autorité doit, au nom de la commune où ils ont fait preuve d'un si courageux dévouement, féliciter ces braves ouvriers de leur belle conduite pendant l'inondation. Il ne saurait être donné trop de publicité aux belles actions.

— Ce matin, vers cinq heures, deux moulins amarrés le long du cours d'Herbouville, près les portes de Saint-Clair, ont été entraînés par le Rhône et sont venus se briser contre le pont Morand.

— M. le préfet du Rhône est parti ce matin, à six heures, pour Villefranche, où il se rend afin d'apprécier par lui-même l'état des désastres causés par l'inondation.

— La compagnie d'Assurances Générales a souscrit pour trois mille francs en faveur des inondés. Deux mille francs ont été versés par M. Ed. Reveil, son agent principal à Lyon, dans la caisse de la souscription lyonnaise, et mille francs ont été versés par elle dans celle de la souscription parisienne.

— Les ouvriers tailleurs de Marseille se sont réunis à la nouvelle de nos désastres et se sont cotisés pour offrir leur obole aux Lyonnais victimes de l'inondation.

Voici la lettre qu'ils nous adressent, avec la somme qui y est mentionnée :

« Marseille, le 24 novembre 1840.

« Monsieur,

« Toute la France s'est émue en apprenant vos désastres. Les ouvriers tailleurs de Marseille qui en ont été bien péniblement affectés se sont spontanément réunis et ont ouvert entre eux une souscription en faveur des victimes de l'inondation du département du Rhône qui a produit 108 f.

« Nous vous adressons cette somme afin que vous en disposiez de la manière la plus convenable à la réalisation du but des donateurs.

« Agréez, etc.

« F. GUILHEN, LEGRAND, BROCHE, GRIVAY,
« ZIGLIARA, VALLEZ. »

NOTA. Nous ferons figurer cette somme dans notre prochain état de souscriptions.

— On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

« L'inondation ne sera pas le seul effet terrible et désastreux des longues pluies des jours derniers.

« On nous annonce que dans le département de l'Ardèche, non loin du village de Poudes, commune de Niegles, une montagne vient de s'ouvrir en gouffre béant et menace de s'étendre et d'envahir le village. Un soutènement retient encore cette énorme masse; mais cette faible barrière paraît devoir céder bientôt à la poussée de la montagne. Le danger, signalé de toutes parts et que rien ne peut ni prévenir ni empêcher, a frappé de terreur les pauvres habitants de ce malheureux petit endroit. La plupart ont abandonné déjà leurs maisons. »

— Le *Journal de l'Ardèche* nous annonce aussi, d'un autre côté, l'ébranlement d'une partie de la montagne de Coiron, une des plus hautes de ce département. Elle s'est, dit-il, affaissée en plusieurs endroits, surtout vers la fin de sa chaîne, du côté de Rochemaure, joli petit village non loin du Rhône.

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS FAITES A LA MAIRIE DE LYON.

(19^e liste.)

MM. Waël, commissaire de police à Arras, 20 f. — François Fortier, 5 f. — Michel Perret, 500 f. — Sébastien Comté, 50 f. — Maurice Orcel et Fernet, 50 f. — Maurice et sa sœur, 170 f. — Constant Orsel, de Paris, 80 f. — Souscriptions recueillies par M. Soffietti, professeur et interprète de langue italienne, 104 f. 50 c. — Augustin Jordan, de Paris, 100 f. — H.-Joseph Ferroussat, 50 f. — Th. Sisley, de Londres, 50 f. — Ganeval et C^e, 50 f. — M^{me} veuve Decrotte, 100 f. — Rousset, Brunet et C^e, 50 c. — Aug. Barrois, 20 f. — Nicolas Fleury et C^e, 100 f. — Bruyas, Cavassin et Jordan, 100 f. — Ant. Premillieux, 20 f. — Claude Chataignier, 5 f. — P. Pendrier, 30 f. — Mante et C^e, 200 f. — V. Mante oncle, 40 f. — Dominique Meynis, 100 f. — Willermoz, directeur de la Banque de Prévoyance, 20 f. — Augustin Zeiger, 25 f. — P.-A. Clapisson, 100 f. — Un habitant de Lucerne (Suisse), 12 f. 50 c. — M^{me} Chataignier, 5 f.

Total d'aujourd'hui. 2,477 f. 00 c.

Listes précédentes. 458,091 f. 55 c.

Total jusqu'à ce jour. 160,268 f. 55 c.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE.

On n'a fait aucune affaire avant l'ouverture, seulement la rente paraissait plutôt offerte que demandée. Au parquet, elle a ouvert à 79 45, et elle est montée presque immédiatement. Le mouvement a été très-lent, mais non interrompu. La rente a atteint le cours de 79 80, et c'est à ce prix qu'elle a fermé au parquet.

5 0/0, 111 65; 4 1/2 0/0, 103 00; 4 0/0, 100 25; 3 0/0, 79 70; banque, 3300 00; obligations de Paris, 1280; Naples, 103 30; dette active d'Espagne, 24 1/2; Etats-Romains, 99 3/4; 5 0/0 belge, 98 00; 3 0/0 belge, 69 60; banque belge, 922 50; Caisse-Lafitte, 1055, 5150.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 25 novembre.

Dès dix heures du matin, un assez grand nombre de curieux stationnent aux abords du Palais-Bourbon. Des gardes municipaux et des sergents de ville sont chargés de maintenir l'ordre au dehors, et des consignes très-sévères empêchent d'entrer dans l'intérieur du palais ou du jardin toutes les personnes qui ne sont pas munies de billets.

Les députés se sont rendus de bonne heure à la chambre; dans la salle des conférences et dans celle des séances se forment des groupes nombreux, où s'engagent des conversations très-animées.

Quelques minutes avant l'ouverture de la séance, nous voyons un huissier apporter sur le bureau de M. Guizot une masse de papiers que nous croyons être des documents diplomatiques.

La séance est ouverte à une heure et quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DOUBLAT demande un congé motivé sur la perte qu'il vient de faire de son père.

M. DE CHAMPLATREUX envoie sa démission dans une lettre dont il est donné lecture par M. le président.

Plusieurs voix : C'est bien heureux.

M. LE PRÉSIDENT : M. le président du conseil demande la parole. (Mouvement.)

M. LE MARÉCHAL SOULT monte à la tribune.

Messieurs, dit-il, au moment où commence ce débat solennel, je réclame le droit d'engager encore la responsabilité du gouvernement du roi sur la grave question que vous allez discuter.

Président du conseil lorsque les événements d'Orient éclatèrent, et appelé de nouveau à la tête du cabinet, je connais la gravité du devoir qui m'est imposé, et je dois avant tout dire à la chambre et à mon pays ce que je crois, ce que je maintiens, la vérité.

Au centre : Très-bien !

Cette vérité, c'est que la France serait prête pour une guerre commandée par la justice et la dignité nationale; mais ce que la France veut, c'est une paix honorable, seul gage possible de l'équilibre européen. Cette pensée, Messieurs, a dirigé toujours le gouvernement du roi.

Ici M. Soult rappelle les efforts faits par la France, il y a dix-huit mois, pour arrêter le conflit qui menaçait l'Orient. Il importait, avant tout, qu'une guerre désastreuse n'éclatât point entre les portions encore vivantes de l'empire ottoman, ou que, si cette guerre éclatait, elle fût arrêtée aussitôt que possible, et que surtout elle ne servît de prétexte à aucune puissance pour occuper Constantinople. Le ministère du 12 mai s'est toujours proposé ce double but.

Le pacha d'Egypte, en même temps qu'il était invité à de justes concessions, avait été défendu sur quelques points par le refus que la France opposait à des instances très-graves et par l'attitude expectante qu'elle avait prise. On pouvait penser que ce retard et cette politique exerceraient sur les conseils de l'Europe une influence salutaire. Le principe du protectorat collectif ayant été substitué à l'action exclusive et directe d'une seule puissance, on comprit combien il serait dangereux pour l'avenir que la France s'abstînt ou fût écartée de ce protectorat.

Messieurs, ne supposons pas qu'on puisse si facilement nous méconnaître, et qu'aucune puissance soit empressée de se brouiller avec la France. Il est un fait que je dois constater; c'est que l'opposition que nous avons rencontrée dès l'origine dans la politique de l'Angleterre contre le pacha d'Egypte s'était cependant affaiblie sur quelques points et avait fini par céder ce qu'elle contestait d'abord. (Rumeurs.)

Pourquoi ces concessions n'ont-elles pas été suivies d'un résultat ? Je ne l'examinerai pas aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il y ait eu

nulle part projet ou intention d'insulter notre pays. (Au centre : Très-bien !)

On sait partout en Europe ce que la France a fait et ce qu'elle peut faire encore. Je l'ai compris ainsi quand je reçus à l'étranger, en ma qualité d'ambassadeur, des témoignages qui s'adressaient à mon pays.

Je tiens fortement à cette estime qu'on inspire à des ennemis, en servant avec honneur son propre pays; j'y tiens plus qu'au pouvoir, et je n'irai pas la perdre sur la fin de mes jours. Ministre de la guerre, je sais que la France doit maintenir une paix armée et non déchaîner des passions, se montrer puissante et non provocatrice. Si nous pouvons épargner la guerre, eh bien ! Messieurs, je ne serai pas mécontent de moi, et, après avoir servi mon pays comme général, je serai fier de l'avoir servi comme citoyen.

Ce manifeste de M. le maréchal Soult produit dans la chambre une très-faible sensation. Au moment où il quitte la tribune, quelques députés des centres cherchent à provoquer des acclamations; leurs voix restent sans écho.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Thiers, M. Piéron, premier orateur inscrit, ayant consenti à lui céder son tour.

M. THIERS monte à la tribune. Un profond silence s'établit.

M. THIERS commence par déclarer qu'il ne monte pas à la tribune pour y donner le spectacle d'une lutte entre quelques hommes; il vient pour y éclairer les faits de son administration, et non pas dans un intérêt de personnes, car il importe au plus haut degré de savoir si dans tout ceci il y a eu uniquement le tort de quelques ministres ou bien si véritablement la coalition des quatre puissances, traitant la France sans ménagement, a voulu traiter sans elle, malgré elle et contre elle, une question qui l'intéressait plus qu'aucune d'elles.

Je serai modéré, ajoute M. Thiers; mais la chambre comprendra que je lui dois à elle, que je dois à moi-même et au pays, de dire la vérité tout entière.

M. THIERS définit comme il suit l'intérêt de la France en Orient : Maintenir le plus long-temps, le plus complètement possible, l'intégrité de l'empire ottoman, car, s'il tombait, ce serait au profit de la Russie et de l'Angleterre. L'une s'emparerait de Constantinople, l'autre dominerait directement ou indirectement l'Egypte et la Syrie. Mais si, après avoir fait effort pour maintenir l'empire ottoman, quelque partie vient à s'en détacher, il faut tâcher qu'elle ne tombe au pouvoir de personne et qu'elle forme un état indépendant. C'est ce qu'on a fait à l'égard de la Grèce; c'est ce qu'il fallait faire à l'égard de l'Egypte, sauf la vassalité à l'égard du sultan, qu'on pouvait et qu'on devait réserver. Mais dans cette double tâche de conserver l'empire ottoman et de consacrer l'indépendance de l'Egypte, on courait un double danger : c'était d'avoir à la fois sur les bras la Russie et l'Angleterre; la Russie à cause de Constantinople, l'Angleterre à cause de l'Egypte. On l'aurait pu en suivant une politique hardie et un peu égoïste dont l'Europe vient de nous donner un terrible exemple; pour cela, il fallait entrer dans les ressentiments et les ombrages de l'Angleterre à l'égard de la Russie, les exciter même, ce qui eût été facile; on les brouillait alors à jamais, on excitait peut-être une guerre générale en Europe, mais on avait forcément pour alliée ou l'Angleterre ou la Russie.

En effet, dès que le bruit des hostilités fut répandu, l'Angleterre nous fit les propositions les plus hostiles à la Russie, et notamment, après avoir fait poser les armes au sultan et au pacha, de courir aux Dardanelles, d'en demander l'entrée ou de la forcer si elle était refusée. Si de telles instructions eussent été données aux amiraux, la guerre s'en serait probablement suivie; mais la Russie et l'Angleterre étaient à jamais brouillées.

La France proposa un autre système : c'était de réunir toutes les puissances en une seule, de fixer le centre des délibérations à Vienne, de leur donner pour moyens d'action tous les pavillons réunis, français, anglais, autrichiens, russes, et d'imposer, avec tous ces pavillons réunis, au sultan et au pacha les conditions qu'il plairait à l'Europe de fixer. C'est ce système européen, substitué à un système d'alliance anglo-française, qui, d'abord repoussé, a fini par être adopté et a produit la note du 27 juillet.

L'Europe aurait dû en savoir gré à la France, car elle avait prévenu une conflagration universelle; mais on l'a payée d'une noire ingratitude. A peine, en effet, cette réunion de toutes les puissances a-t-elle été opérée, qu'elles se sont toutes réunies à l'Angleterre contre la France, lorsqu'il a fallu régler les conditions territoriales entre le sultan et le pacha.

La France, cédant aux plus simples notions d'équité, a demandé pour le pacha l'Egypte et la Syrie; l'Angleterre n'a voulu donner que l'Egypte. Toutes les puissances, qui d'abord avaient partagé l'avis de la France, se sont hâtées de se réunir à l'Angleterre et de faire cause commune avec elle. La France s'est trouvée seule, persistant dans son dire, l'Egypte et la Syrie héréditaires, et déclarant qu'elle s'isolait et romprait son alliance avec l'Angleterre plutôt que de céder. Les chambres, convoquées au mois de janvier dernier, confirmèrent cette politique, et par leur adresse en firent une résolution nationale. C'est alors que le ministère du 12 mai fut renversé et qu'arriva le ministère du 1^{er} mars.

Devais-je, dit M. Thiers, changer la politique du gouvernement ? Quoique partisan très-sincère de l'alliance anglaise, je ne le voulais pas, je ne le pouvais pas. Je ne le voulais pas, parce que c'était le sacrifice de tous les intérêts de la France dans la Méditerranée; je ne le pouvais pas, parce que la France s'était solennellement engagée à la face du monde, et que céder c'était la déshonorer, c'était avouer qu'il dépendait de l'Angleterre, en s'unissant au continent, de nous faire subir les plus dures et les plus humiliantes conditions. Je préférerai tout, même la guerre universelle, à un pareil aven. Cependant je ne voulais rien brusquer. Au lieu de proposer un plan, de déclarer que je le voulais d'une manière absolue et sous peine de rupture, je me contentai d'attendre les plans de l'Angleterre, de les discuter avec patience et fermeté, en laissant voir que, si on voulait violenter la France, je romprais plutôt que de céder. De honteux ennemis, qui voudraient aujourd'hui couvrir, en m'imolant, le subit changement de leur politique, disent que, d'une part, je n'ai temporisé que pour négocier un arrangement direct entre le sultan et le pacha, et tromper l'Europe en cherchant à lui soustraire la négociation entamée à Londres; que, d'autre part, j'ai été averti par M. Guizot des dangers de ma temporisation, et que c'est par mon aveuglement que j'ai amené la rupture. Je donne à ces deux assertions un démenti formel et je l'appuie sur les pièces les plus authentiques.

Ici M. Thiers démontre, par des dépêches officielles du 17 mars et du 17 avril, qu'il a, au contraire, recommandé aux agents français, soit à Constantinople, soit à Alexandrie, de ne point entreprendre de négociations directes entre le sultan et le pacha.

L'arrangement direct, dit M. Thiers, était dans le droit de la France; je pouvais le négocier, mais en fait je ne l'ai pas voulu par ménagement pour l'Angleterre. Les pièces citées ne laissent aucun doute à cet égard. Quant au reproche de m'être aveuglé sur les dangers de la situation, ajoute M. Thiers, je vais prouver le fait contraire.

L'orateur cite alors des dépêches de M. Guizot des 3, 16, 17, 18, 28 avril, et il en fait ressortir ce fait que M. Guizot lui donnait au contraire les plus grandes espérances, et lui faisait entrevoir la situation comme étant de jour en jour meilleure, le succès devenu tout-à-fait probable, moyennant qu'on persistât dans la voie où l'on s'était engagé. M. Thiers prouve, au contraire, par la citation de ses propres dépêches, qu'il ne partageait aucune de ces espérances; il en cite une du 14 avril au consul d'Alexandrie où il prédit la signature du traité et l'insurrection de la Syrie d'une manière tout à-fait extraordinaire.

Les reproches sont donc complètement faux ; M. Thiers explique comme il suit la signature du traité :

En apprenant la destitution de Chosrew-Pacha, Mehemet-Ali, saisi de joie, voulut rendre la flotte turque au sultan. On en conclut fausement à Londres qu'un arrangement direct allait avoir lieu entre la Porte et l'Egypte, et que les puissances perdraient par là l'occasion de s'en mêler. Cependant ce n'est pas là le vrai motif qui porta l'Angleterre à brusquer le dénouement de ses intrigues en Syrie, intrigues dont j'avais la preuve, dit M. Thiers ; ayant réussi à insurger le Liban, elle crut le moment favorable pour agir, et elle signa le traité. Maintenant, ajoute M. Thiers, voulez-vous savoir pourquoi elle nous l'a caché ? c'était pour avoir le temps de saisir la flotte égyptienne qui était sortie pour aller porter des secours en Syrie. On ne voulait pas que la France donnât un avis utile au pacha, et on lui a laissé ignorer le traité plus de dix jours.

Après avoir raconté la signature du traité, M. Thiers expose les mesures qu'il a prises.

J'ai voulu armer, dit M. Thiers, pour obtenir par des négociations et au besoin par la force une modification du traité. Je suis certain que si le système que j'ai exposé à la couronne avait été suivi énergiquement jusqu'au bout, deux au moins des quatre puissances auraient fait des concessions plutôt que de s'exposer à la guerre avec nous ; mais il y avait une fatale conviction que je n'ai jamais pu détruire en Europe, c'est que je serais renvoyé du ministère avant d'avoir achevé les armements : c'est dans cette conviction que la Prusse et l'Autriche n'ont pas appelé un soldat. Cette conviction, elle n'était point hasardée, l'événement l'a prouvé. J'ai été obligé de quitter le ministère pour la question de l'achèvement des armements.

Maintenant la question est résolue ; l'Europe sait bien que, dans aucun cas, la France ne fera la guerre pour la question d'Orient. L'Europe fera donc ce qu'elle voudra ; elle laissera peut-être l'Egypte au pacha, mais à condition qu'il n'entrepreneurne ni une flotte, ni une armée. La puissance égyptienne est donc évanouie ; votre seule alliance dans la Méditerranée est détruite, la question d'Orient est résolue à votre confusion. Il aurait fallu, pour qu'il en fût autrement, non pas la guerre universelle, mais le courage d'en braver le danger. Vous ne l'avez pas voulu, et la France est descendue de plusieurs degrés dans l'échelle des nations. Pour moi, je n'ai pas voulu m'associer à une telle politique ; je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas m'en être séparé plus tôt.

Ce discours de M. Thiers a duré plus de deux heures. La chambre l'a écouté avec le plus grand intérêt. A diverses reprises, M. Thiers a été interrompu, tantôt par des murmures des centres, tantôt par des adhésions très-marquées de la gauche. M. Thiers a lu un grand nombre de pièces dans le but de justifier son administration. Toutes les questions qui se rattachent aux affaires d'O-

rient ont été fort nettement exposées dans son discours, et nous regrettons que la rapidité avec laquelle nous sommes condamnés à résumer les débats de la chambre ne nous permette pas d'en publier un compte-rendu plus complet.

Il est quatre heures et demie, la séance continue.

On lit dans l'Helvétie :

Tandis que la France ou plutôt son gouvernement se dispose à subir humblement le traité de Londres et fait tous ses efforts pour apaiser l'ardeur belliqueuse de la grande nation, l'Allemagne et les états absolutistes paraissent au contraire redoubler de précautions et se préparer sérieusement à la guerre. Le Piémont lui-même exécute en ce moment des mesures qui n'ont pas été révoquées, malgré le changement survenu en France. Les conscrits et les soldats sardes en congé des cinq dernières levées viennent d'être appelés sous les drapeaux. Un grand nombre de Savoisiens domiciliés dans les cantons du Valais, de Vaud et de Genève, en qualité d'ouvriers ou de manoeuvres, en sont déjà partis pour se rendre à leurs dépôts respectifs en Piémont.

D'après le bruit public, l'armée sarde doit être incessamment portée à 75,000 hommes, comme elle l'avait été dans l'hiver de 1830 à 1831. Les douanes sardes, ainsi que les douanes françaises du côté de la Suisse, ont reçu l'ordre d'exercer une surveillance sévère sur les imprimés venant de Genève.

La même feuille publie ce qui suit :

On annonce l'arrivée d'un corps de troupes assez considérable dans la localité française au-delà de Bâle. Ces forces paraissent destinées à renforcer la garnison d'Huningue.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin :

La lettre suivante reçoit un nouvel intérêt des circonstances ; il est bon de ne se faire aucune illusion :

« Berlin, le 13 novembre.

» Malgré les protestations du nouveau cabinet français de vouloir maintenir la paix en Europe, notre gouvernement continue à prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour mettre l'armée sur le pied de guerre. C'est ainsi que le général Hedemann, commandant la 8^e division, a reçu à son tour l'ordre de quitter la capitale pour se rendre à Erfurt, afin que tous les commandants militaires puissent simultanément suivre les instructions qui leur ont été données par le roi et le ministre de la guerre. Hier est parti aussi, après un séjour d'une dizaine de jours, le général russe de Winspeare qui se dirige sur Francfort, où il est envoyé, assure-t-on, avec la mission extraordinaire, entre autres, de presser la diète germanique d'appe-

ler sous les drapeaux le contingent fédéral et de le concentrer sur les frontières du Rhin.

» On remarque que M. Bresson a de fréquentes conférences avec M. de Werther, ministre des affaires étrangères. Si l'on peut ajouter foi à un bruit qui circule dans les salons d'une sphère élevée, M. de Werther aurait averti l'ambassadeur de France que le cabinet des Tuileries devrait bien profiter de son influence actuelle sur la cour de Berlin, parce que sous peu il s'y opérerait une réaction qui serait hostile à la France et dont l'événement l'obligerait lui-même (M. de Werther) à se retirer. »

— Nous trouvons aussi, dans la *Gazette de Cologne*, une lettre de Berlin, écrite d'un style un peu sibyllin, mais dont la conclusion se rapproche fort des informations qui nous reviennent de tous côtés. Nous citons cette lettre qui est du 13 novembre :

« Il règne maintenant un calme tel qu'il présage de graves événements. Depuis la retraite de M. Thiers et l'approche de l'hiver qui menace de suspendre les progrès en Syrie, l'anxiété et l'irritation dans la politique ont disparu. Mais c'est plutôt lassitude que confiance, plutôt conviction d'un résultat hostile inévitable que sécurité dans l'avenir. Tant que M. Thiers était au gouvernement de l'état, on croyait au maintien de la paix, car on le désirait comme une victoire sur le perturbateur. Maintenant c'est tout autre chose. Le différend est apaisé et la querelle commence. Même les premiers triomphes ministériels dans la chambre ne sauraient calmer les esprits. La conviction devient chaque jour plus profonde que la querelle sera suivie du combat ! S'il en est ainsi, que ce soit le plus tôt possible. »

Faits Divers.

La 6^e chambre de police correctionnelle, présidée par M. Perrot, a condamné aujourd'hui à deux mois de prison M. Lacordaire, accusé d'avoir donné deux soufflets à un jeune homme qui avait à peine provoqué cet acte de violence.

Nous ne savons comment la police correctionnelle entend la justice distributive, mais nous ne pouvons retenir notre étonnement en voyant qu'on condamne à deux mois de prison tel prévenu pour un délit qui, la veille, a été puni de la peine énorme de deux ans de prison. Dans l'affaire de M. Bergeron, le tribunal avait admis la provocation de la part de M. Girardin ; dans l'affaire de M. Lacordaire, il a été déclaré que les deux soufflets ne pouvaient en rien s'excuser de la provocation. Quel si puissant motif a donc produit la différence entre les deux jugements du tribunal de police correctionnelle ?

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

AU PROFIT DES INONDÉS.

Récit de toutes les Inondations de Lyon,

Ecrit sur des documents authentiques,

PAR M. KAUFFMANN;

Contenant le nombre de Maisons tombées, d'Usines et de Bateaux emportés, et les noms des Personnes qui se sont distinguées par leur dévouement.

Avec une Carte des lieux inondés,

PAR M. DIGNOSCIO.

Brochure in-8°. — Prix : 1 fr.

Les libraires et les personnes des départements qui désireraient cet ouvrage devront écrire *franco* au bureau du Censeur, et joindre à leurs lettres un mandat sur la poste pour la quantité de brochures qu'ils demandent. Il sera fait aux libraires hors de Lyon une remise de 15 c. par exemplaire.

Annonces de MM. les Notaires.

(787) VENTE

D'IMMEUBLES DOTAZ

Situés sur la route de Vénissieux à Lyon, au hameau du Moulin-à-Vent, commune de Vénissieux, canton de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère),

composés d'une jolie maison bourgeoise, d'une maison pour le granger et d'un vaste jardin ;

le tout clos de murs, de la contenance d'environ un hectare quatre-vingt-dix-sept ares.

La vente de ces immeubles qui appartiennent à Marie Neyret, femme séparée de biens de François Durolle, propriétaires, demeurant ensemble à Vénissieux, au hameau du Moulin-à-Vent, aura lieu dans les bâtiments, par le ministère de M^e Gerin, notaire à Vénissieux, le 6 décembre 1840, à dix heures.

S'adresser, pour les renseignements, au notaire-commissaire, et à M^e Meysson, avoué à Vienne, Grande-Rue.

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DE PLAT, 2.

A vendre.

UN BEAU DOMAINE, à 4 0/0 de son revenu, dans le département de Saône-et-Loire, ayant une étendue de 42 hectares et demi en terres et prés, affermé pour douze ans, par bail authentique et avec sûreté hypothécaire, au prix de 2,500 f. par an.

DEUX BEAUX DOMAINES qu'on peut réunir attendu leur contiguïté, situés dans le département du Rhône, à peu de distance d'une grande route, contenant une grande étendue de prés ; les produits de ces domaines assurent près de 4 0/0 de revenu à leur propriétaire, indépendamment des chances d'augmentation qui résulteraient de quelques améliorations à y introduire. Les prix sont basés sur une moyenne de 450 à 500 fr. les 12 ares 93 centiares.

DOMAINE dans le département de l'Ain ; une partie des fonds borde la grande route ; son étendue est de plus de 50 hectares, et son produit peut s'élever à près de 4,000 f.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de produit et d'agrément dans un rayon rapproché de la ville.

MAISONS DE CAMPAGNE réunissant l'utile et l'agréable, situées à Igny et à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, aux prix, l'une de 55,000 fr., l'autre de 60,000 fr. ; pour l'une d'elles, on échangerait contre une maison à la ville.

Dans la ville.

MAISONS de divers prix, depuis 25 jusqu'à 400,000 fr. ;

plusieurs de ces maisons sont situées dans les meilleurs quartiers de la ville ; dans le nombre, il s'en trouve qui seront vendues à plus de 5 0/0 de leur revenu.

TERRAIN propre à recevoir des constructions, dans d'excellentes positions ; plusieurs masses forment des angles de rues, places et quais. (153)

Annonces diverses.

(8873) A vendre.

UN BEAU BILLARD à bandes élastiques, sept tables en marbre, un comptoir à dessus de marbre, une belle glace. S'adresser à M. Maissonnier, cours Lafayette, maison des Trois-Balcons, à l'entresol.

(7390) COKE A VENDRE.

Pris sur place, les 100 kilogrammes.... 2 fr. 30 c.
Vendu à domicile, id. 2 fr. 60 c.
S'adresser au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière.

(8884) MODES.

Assortiment de chapeaux et capotes, à 12, 14, 16 f. et au-dessus, rue Chalamon, n° 1, au 2^e, à l'angle de la petite rue Mercière.

VOITURES A SIX ROUES.

SERVICE

DE LYON A MARSEILLE

PAR GRENOBLE ET LA CROIX-HAUTE.

Le service, interrompu pour cause de dégradation de route, sera rétabli le mardi 24 novembre et jours suivants.

Les départs auront lieu à trois heures après midi, du bureau, place des Terreaux, 9. (4029)

AVIS.

Le sieur BATON-DELRIEUX, marchand et fabricant de poêles à chauffer, vient de rouvrir ses magasins, quai et maison Saint-Antoine, n° 31.

On trouvera toujours chez lui un grand assortiment de poêles-cheminées, grilles, calorifères, fourneaux en fer, par brevet d'invention, et tout ce qui concerne l'appareil de chauffage et les ustensiles de ménage.

Poêles à 8 francs et au-dessus. (4030)

MESSAGERIES

POUR

MARSEILLE, NIMES ET TOUT LE MIDI.

Les bureaux et la caisse de MM. P. GALLINE et C^e sont provisoirement transférés rue de l'Arsenal, n° 15. C'est là que s'enregistrent les voyageurs et que s'effectuent les départs et arrivées des voitures.

On peut aussi retenir des places au bureau des Messageries Royales, place des Terreaux, 7. (7405)

(8865)

AVIS.

M. DOREL (GASPARD), marchand de bas, rue Saint-Côme, 10, se retirant des affaires, a l'honneur de prévenir qu'il vendra au-dessous du prix de facture toutes les marchandises qui font partie de son fonds.

A louer à la Noël. — MAGASIN AGENCÉ.

A vendre. — BALANCES.

PÂTE PECTORALE BALSAMIQUE
DE REGNAULDAINÉ
Pharmacie, Rue Caumartin, 45, à Paris.
POUR LES DEMANDES EN GROS, S'ADRESSER À LA FABRIQUE RUE JACOB, 19, À PARIS.

A AMPLEPUIS, M. Arduin. — A BELLEVILLE, M. Giroux. — A GIVORS, M. Lime. — A LYON, M. Boitel, rue Lafont, 24 ; M. Deschamps, rue Saint-Dominique, 31, et M. Vernet, place des Terreaux. — A SAINT-SYMPHORIEN, M. Briant. — A TARARE, M. Michel, rue Pêcherie. — A VILLEFRANCHE, M. Ayot. (2067—5365)

PAPIER D'ALBESPEYRES,

Entretien des vésicatoires sans odeur ni douleur, seul prescrit depuis vingt-cinq ans par les professeurs des écoles de médecine ; compresses et serre-bras perfectionnés.

Dépôts à Lyon, chez MM. Valat, place des Cordeliers ; Roussin, rue Saint-Dominique ; Gagnaire, faubourg Saint-Irénée, et Vernet ; et, dans les autres villes, chez les pharmaciens dépositaires. (1901)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TAVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

Maadies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant purgatif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallier.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2774)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.